

Delémont, Lausanne, 5 janvier 2018

Cinq recommandations pour améliorer la gouvernance des projets informatiques des collectivités publiques

Les politiciens de milice peinent à maîtriser et suivre les dossiers informatiques, faute de compétences spécialisées dans un monde qui évolue très vite. Une étude réalisée par Jérôme Bueche dans le cadre de son Master of Science HES-SO en Business Administration fait l'inventaire des raisons de la situation actuelle et émet une série de recommandations.

La compréhension et le suivi de dossiers techniques voire technologiques représente le point faible de la politique de milice. C'est notamment le cas pour les dossiers informatiques. Un élu sur deux déclare ne pas se sentir en mesure de piloter l'informatique des collectivités publiques.

Jérôme Bueche a adressé un questionnaire à plus de 1'200 représentants des autorités législatives et exécutives aux niveaux communal, cantonal et fédéral, afin de mesurer leur capacité à piloter les projets informatiques des collectivités publiques. Il a complété son étude par des entretiens semi-directifs effectués avec treize représentants politiques et administratifs romands.

Il apparaît que 42% des élus qui ont répondu (taux de retour de 20%) ne s'estiment pas en mesure de piloter l'informatique des collectivités publiques. En outre, près de la moitié d'entre eux avouent ne pas connaître l'existence d'une stratégie informatique au sein de leur propre collectivité et seul un quart l'a lue ou étudiée. Le manque de compétences, de temps à disposition, la complexité des dossiers, expliquent en grande partie ces lacunes. L'absence de bases légales uniformisées en matière de gouvernance informatique, tant au niveau cantonal que communal, complique la supervision politique en ne définissant pas clairement les rôles et les responsabilités. Les rapports techniques vulgarisés par l'administration peuvent aussi omettre certains risques.

Pour que la supervision puisse s'effectuer de manière optimale, l'auteur formule cinq recommandations: créer ou mettre à jour le cadre juridique concernant les tâches, les compétences et les responsabilités entre les autorités et l'administration ; uniformiser les législations cantonales liées à l'informatique, éventuellement sous l'égide de la Conférence des directeurs cantonaux des finances ; formaliser les stratégies informatiques et les faire connaître ; faire certifier les services informatiques selon des normes qui correspondent aux missions et à la taille du service ; utiliser les possibilités offertes par le système MCH2 (nouveau modèle comptable harmonisé adopté par la Conférence des Directrices et directeurs des Finances en 2008 mais encore peu appliqué par les collectivités), pour obtenir davantage de transparence financière sur les coûts réels des projets et de l'exploitation informatiques.

Innover dans la cyberadministration

Fondé à l'initiative de la HES-SO en 2013 dans le cadre de son programme « Smart Cities », l'eGov Innovation Center est un centre de compétence en cyberadministration qui a pour but de promouvoir la réalisation d'innovations dans le secteur public. Rassemblant des partenaires privés, académiques ainsi que les administrations publiques de plusieurs cantons et villes suisses, ce centre vise à se positionner comme un point de référence pour les administrations publiques désireuses d'entreprendre des projets de cyberadministration et ainsi moderniser leur fonctionnement. Il permet aussi de mettre en contact les acteurs de la cyberadministration en Suisse en organisant des événements réguliers.

<http://egovinnovation.ch/>

Vous trouverez en annexe un résumé de l'étude (5 pages).

Contacts média:

Jérôme Bueche +41 76 336 36 00 – jerome.bueche@alumni.hes-so.ch

Florian Evéquoz, responsable de l'orientation Management du Système d'Information du Master HES-SO en Business Administration, florian.evequoz@hes-so.ch, + 41 78 661 48 39

Marianne Tellenbach, responsable communication HES-SO, marianne.tellenbach@hes-so.ch, ++ 41 79 541 66 70